

# WILLIAM CONCEPT

LIVING DIFFERENTLY

Chaussee de Charleroi 32 – 1060 Bruxelles - [www.william-concept.com](http://www.william-concept.com)

## Conditions générales de vente de WILLIAM CONCEPT

1. Les présentes conditions générales sont applicables à tous les achats, commandes et/ou placements. Le client les accepte du fait de sa commande.

2. Les offres émises par WILLIAM CONCEPT sont valables durant une période de 30 jours. Il est expressément convenu que la mission confiée à WILLIAM CONCEPT par le client consiste dans la réalisation de plusieurs étapes, partant de l'établissement des plans jusqu'à l'exécution effective des travaux confiés, et ce sauf dispositions contraires. Si aucun devis définitif n'a été établi, c'est le dernier devis estimatif établi qui fera foi entre WILLIAM CONCEPT et le client. Toute commande sera effective à compter de la réception du devis et des copies de plans signés, ainsi que du versement d'un acompte de 15 % du montant total TVAC avant l'établissement des plans. Un second acompte de 35% est demandé avant la mise en production des meubles. Toute commande constitue un engagement ferme et irrévocable de la part du client, d'autant qu'il s'agit de meubles réalisés sur mesure. Le solde de la commande sera payé en deux tranches : 40% qui seront payables au plus tard le jour de la livraison et l'autre tranche de 10% qui sera payable à la fin du chantier. Toute demande de modification doit parvenir à WILLIAM CONCEPT au plus tard 4 semaines avant la livraison et elle ne pourra être servie que si les meubles n'ont pas encore été réalisés.

Lors de la prise de mesures définitive des lieux, le client s'engage à ne procéder à aucune modification sans en informer WILLIAM CONCEPT par écrit. Si aucune notification n'est faite, toutes les modifications nécessaires au mobilier seront facturées au client sans préavis. Tout retard causé par ces modifications ne pourra en aucun cas être imputé à la responsabilité de WILLIAM CONCEPT. Le devis inclut deux versions de plans. Toute version supplémentaire sera facturée au client au tarif de 250 € par heure, hors TVA.

3. Les prix s'entendent pièces et main d'œuvre comprises. Toutefois, la main d'œuvre correspond uniquement au travail de menuiserie. Le placement des appareils électro-ménagers ne sera réalisé par WILLIAM CONCEPT que si ceux-ci sont fournis par ses soins et pour autant que les installations électriques et de plomberie aient été réalisées afin de pouvoir accueillir les appareils précités. Le raccordement en eau, électricité et gaz, n'est pas pris en charge par WILLIAM CONCEPT. Si les appareils électro-ménagers sont fournis par le client, WILLIAM CONCEPT peut se charger du placement moyennant un supplément de prix. En aucun cas, WILLIAM CONCEPT ne procédera à des travaux de modification du système électrique ou de la plomberie. Pour les hottes, le client doit prévoir le trou d'évacuation dans la maçonnerie. Le client veillera à ce que les lieux soient accessibles, propres, chauffés et secs afin de permettre la pose des meubles.

4. Les délais de livraison seront fixés de commun accord, en fonction du planning de WILLIAM CONCEPT mais aussi en tenant compte du chantier éventuel qui pourrait précéder le placement. Le délai moyen est de 6 à 12 semaines et court à compter de la réception de l'acompte 2, des plans et devis signés. En tout état de cause, le délai de livraison n'est donné qu'à titre indicatif et son dépassement n'entraîne pour le client aucun droit de résolution, résiliation ou à une quelconque indemnité. Toutefois, si WILLIAM CONCEPT reste en défaut de livrer la commande au-delà d'un délai de trois mois et que le client a respecté toutes ses obligations et notamment ses obligations de paiement dans les délais convenus, le client adressera alors à WILLIAM CONCEPT une mise en demeure, par lettre recommandée, en lui laissant un dernier délai de 15 jours. Passé ce délai, le client pourra solliciter l'annulation de la commande et exiger le remboursement des acomptes versés, outre des intérêts calculés au taux de 6% l'an. En cas de report de la date de placement à la demande du client, le solde des meubles devra être payé à la date de livraison prévue initialement.

La location d'un élévateur extérieur (LIFT) ainsi que la réservation de l'emplacement auprès des services communaux, sont à la charge du client. Si l'emplacement pour le camion de livraison n'est pas réservé et libre, il est possible que la livraison soit reportée et risque alors de retarder l'installation du chantier.

5. Tous les prix annoncés par WILLIAM CONCEPT s'entendent hors TVA. La TVA facturée sera de 6% si l'immeuble est occupé à usage privé et s'il existe depuis plus de 5 ans, de 21% dans les autres cas.

6. Nos factures sont payables au grand comptant, sauf dérogation écrite. Toute facture non payée dans les 8 jours de son émission portera de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt conventionnel de 2% par mois. En outre, le solde restant dû sera majoré d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 20% avec un minimum de 100€. Le client s'oblige en outre à dédommager WILLIAM CONCEPT de tous les frais de recouvrement pertinents, en ce compris les frais d'avocat, conformément à la loi du 2 août 2002. WILLIAM CONCEPT conserve un droit de propriété sur les biens vendus et placés jusqu'au paiement intégral du prix. L'acceptation de chèques, virement, traites ou autre mode de paiement n'entraîne pas novation.

7. En tout état de cause, et en cas de résiliation anticipée du contrat par le client à n'importe quel stade de la mission, le montant des travaux déjà effectués devra être intégralement versé, et sera majoré d'une indemnité correspondant à 20% de la somme totale qui aurait été due si la mission avait été exécutée jusqu'à sa phase finale.

8. Le défaut de paiement d'un acompte ou d'une facture autorise WILLIAM CONCEPT à suspendre l'exécution de ses obligations et à se prévaloir de la résolution de la convention, sans intervention préalable d'un juge, sur simple notification écrite, sans préjudice au droit de WILLIAM CONCEPT de réclamer le remboursement de ses frais et l'indemnisation de son préjudice.

9. Le client reconnaît avoir vu les meubles au show-room de WILLIAM CONCEPT avant la passation de la commande. Les mesures indiquées sur les plans lors de l'élaboration du devis ne sont données qu'à titre indicatif. WILLIAM CONCEPT se réserve le droit de les modifier lors de la prise définitive des mesures à l'acceptation du devis. Le client marque son accord sur ces mesures définitives qui auront été réalisées par WILLIAM CONCEPT et s'interdit toute réclamation à ce sujet.

10. L'acceptation de l'ouvrage vaut agrégation des vices apparents du travail réalisé. Toute réclamation concernant la qualité ou la conformité du travail réalisé qui n'aurait pas été faite immédiatement devra pour être acceptée, à condition d'être sérieuse et précise, être exprimée par voie recommandée dans les 15 jours de l'émission de la facture. Pendant une période de deux ans à dater de la réception, WILLIAM CONCEPT garantit les vices cachés véniels qui ne sont pas couverts par les articles 1792 et 2270 du Code civil. Les parties conviennent expressément que toute réclamation, pour être recevable, devra être introduite par courrier recommandé dans un délai de 30 jours à compter de l'apparition du vice ou défaut et que toute action judiciaire devra, sous peine d'irrecevabilité, être introduite dans un délai de 3 mois à compter de l'expiration du délai précédent. En aucun cas, la réclamation ne suspendra l'obligation de paiement.

11. La réparation des suites dommageables des erreurs ou omissions à laquelle WILLIAM CONCEPT pourrait être tenue est limitée, en tout état de cause, au montant des factures émises pour le ou les ventes/placements concernés.

# WILLIAM CONCEPT

LIVING DIFFERENTLY

Chaussee de Charleroi 32 – 1060 Bruxelles - [www.william-concept.com](http://www.william-concept.com)

12. Le contrat est soumis à la loi belge. Toute contestation est de la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement de Bruxelles, WILLIAM CONCEPT se réservant le droit de citer le client devant les juridictions de son domicile ou de son siège social.

13. Toute modification relative aux présentes conditions générales est soumise à l'accord exprès et écrit de WILLIAM CONCEPT ; en outre, la non-application d'une clause des présentes conditions générales, pour quelque cause que ce soit, n'emporte aucune renonciation de WILLIAM CONCEPT à se prévaloir des autres clauses.